

FORMATION DES AUXILIAIRES AMBULANCIERS

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier



Durée : 13 jours, soit 70 heures + AFGSU 21heures. *Effectif maximum 15 / session*

Tarif par personne : 550 € TTC frais pouvant être revus en fonction de la décision de la direction générale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Développer une posture réflexive sur leur pratique d'auxiliaire ambulancier
- Organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession
- Acquérir les connaissances nécessaires et suffisantes à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

PROGRAMME DE LA FORMATION

Attestation d'auxiliaire ambulancier (70h) :

- Compétence 1 : Travailler en équipe et traiter les informations liées aux activités de l'AA (Principes et valeurs professionnelles, démarche relationnelle envers les membres de l'équipe)
- Compétence 2 : Prendre en soin un patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions (démarche relationnelle envers les patients)
- Compétence 3 : Mettre en œuvre les mesures d'hygiène et les techniques d'entretien du matériel et des installations (Hygiène)
- Compétence 4 : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements (Principes d'ergonomie, gestes et postures adaptés à la manutention des patients)
- Compétence 5 : Transporter un patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière (Règles du transport sanitaire)

Attestation des gestes et soins d'urgence de niveau 2 (21h) :

- Compétence 6 : mettre en œuvre les soins relevant de l'urgence

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours théoriques, travaux pratiques, jeux de rôle, mise en situation, accompagnement individualisé.
Formation en présentiel (sauf dans le cadre de la crise sanitaire, cours en distanciel et/ou session reportée.

MODALITES D'ÉVALUATION

Évaluation continue avec proposition pédagogique d'ajustement.
Évaluations orales, pratiques et ou écrites des compétences acquises (remise des modalités d'évaluation en début de formation)

Renseignements -
contact

Adresse postale : Institut de formation des ambulanciers
CHU de LIMOGES – 2, avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES Cedex
Tél : Secrétariat : 05 55 05 62 80 – poste 56280
Mail : ifa@chu-limoges.fr

Modalités d'inscription

La sélection sur dossier est inchangée
Informations et dossier d'inscription à télécharger page web de l'IFA,
site internet du CHU de Limoges...

Date de la version du document : 31/01/2024

PUBLIC VISE :

Formation tout public.

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

CHU de Limoges – Institut de Formation des ambulanciers

LIEU :

IFA - Campus des formations sanitaires
Limoges-Vanteaux
39F rue Camille Guérin
87036 Limoges

PREREQUIS :

Ne nécessite pas de prérequis

DATES :

Session 1 : Du 11/09 au 27/09/2024

Session 2 : Du 09/10 au 25/10/2024

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Session 1 : 03/06/24

Session 2 : 13/09/24

EQUIVALENCES DE DIPLOMES ET POSSIBILITE D'ÉVOLUTION :

Diplôme d'Etat d'Ambulancier

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Accès au restaurant du personnel
Campus desservi par les transports en commun... [Lire la suite](#)

INDICATEURS :

Taux de satisfaction globale 2023: 100 %

Nombre de formés 2023 : 40

Attestations de formations délivrées 2023 : 100 %

Certification QUALIOPI
N°QUA2109AOCHLIM

